



Pékin, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance des membres de la communauté algérienne établie en Chine, que dans le cadre de la poursuite des mesures de régularisation de la situation vis-à-vis du Service national, une opération de régularisation est lancée par le Ministère de la Défense Nationale au profit des citoyens relevant de la classe 2010 (nés entre le 01-01-1990 et le 31-12-1990) et des retardataires des classes antérieures, ayant achevé ou abandonné leurs études avant le 31-12-2009.

A ce titre les ressortissants algériens établies en Chine et régulièrement immatriculés auprès de l'Ambassade, concernés par ces mesures, doivent faire la demande de régularisation accompagnée du dossier suivant :

- extrait d'acte de naissance
- copie de la carte d'immatriculation consulaire
- deux (02) photos d'identité
- copie du certificat de scolarité, du diplôme ou de l'attestation d'abandon des études.



Embassy of the People's Democratic Republic of Algeria to the People's Republic of China  
Address: No. 7, San Li Tun Lu, Chaoyang District, Beijing 100600

Tel: 0086 10 65321231 / 0086 10 65323773  
Fax: 0086 10 65321648

E-mail: [algpek@ymail.com](mailto:algpek@ymail.com)  
Website: <http://algeriaembassychina.net>